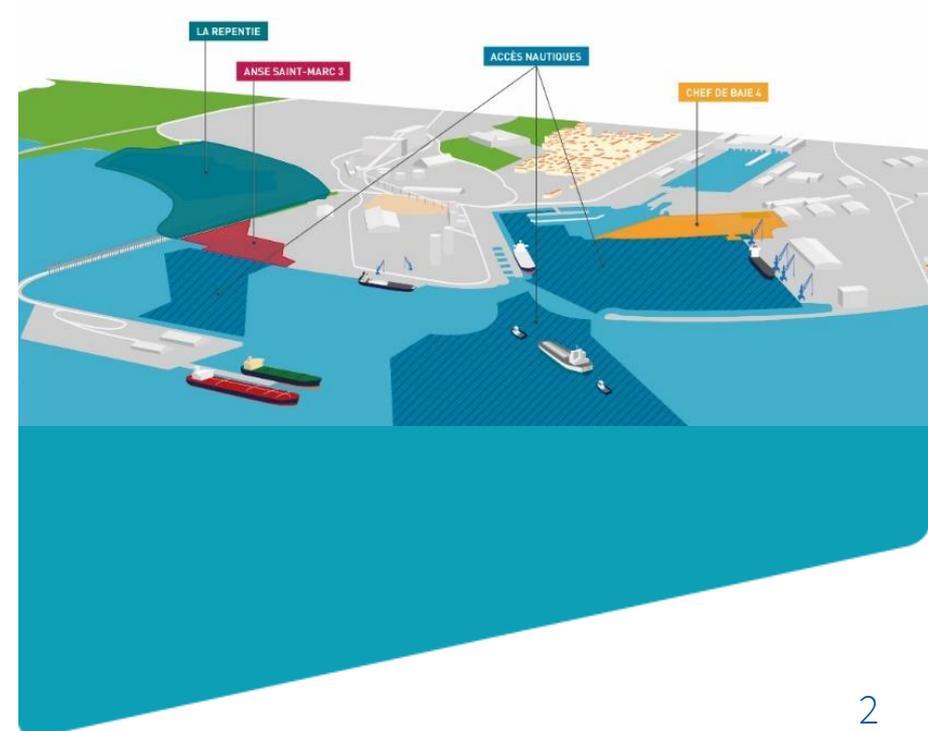




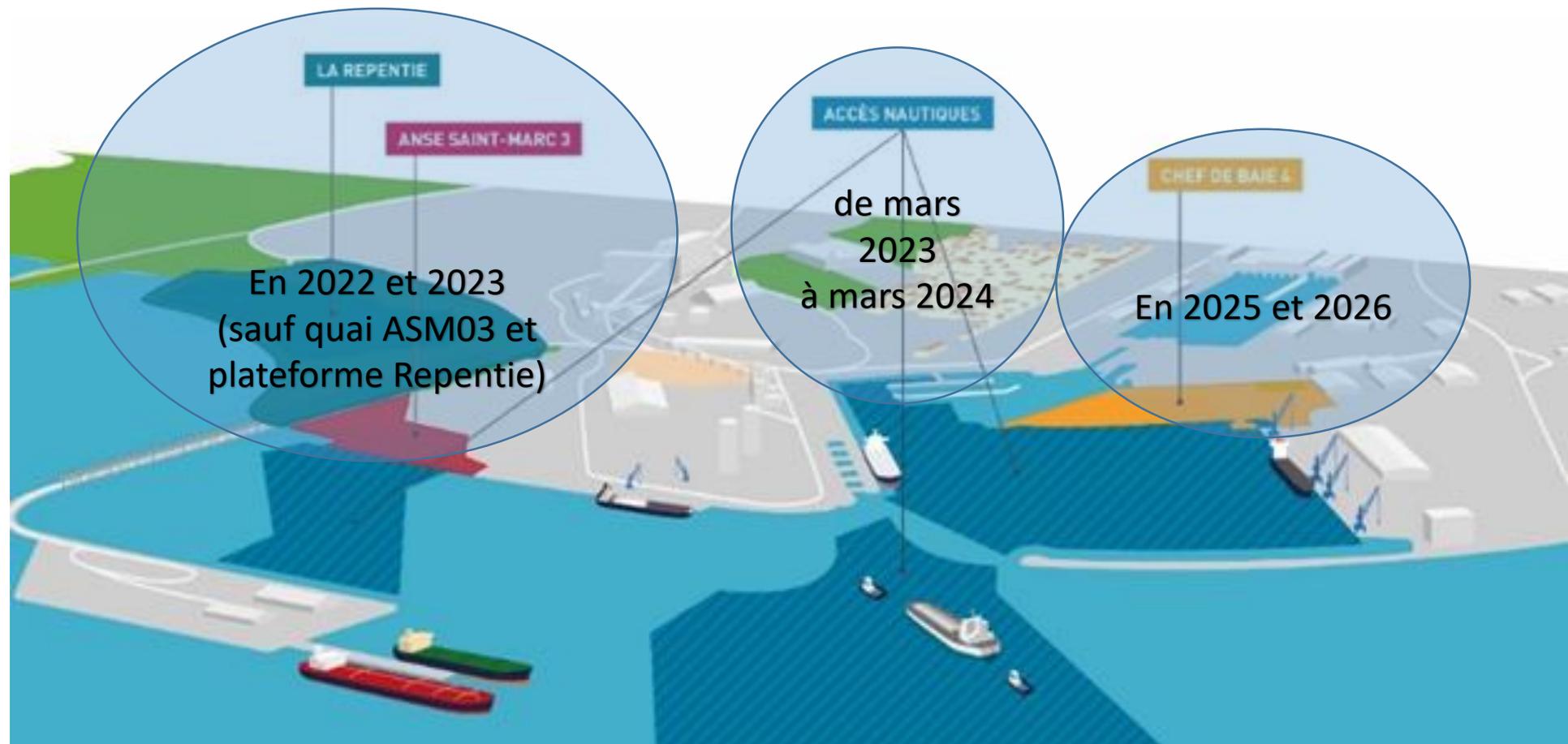
## Ordre du jour

- Etat d'avancement et planning prévisionnel de réalisation des travaux
- Bilan du suivi des mesures « Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »
- Questions diverses
- Visite de site



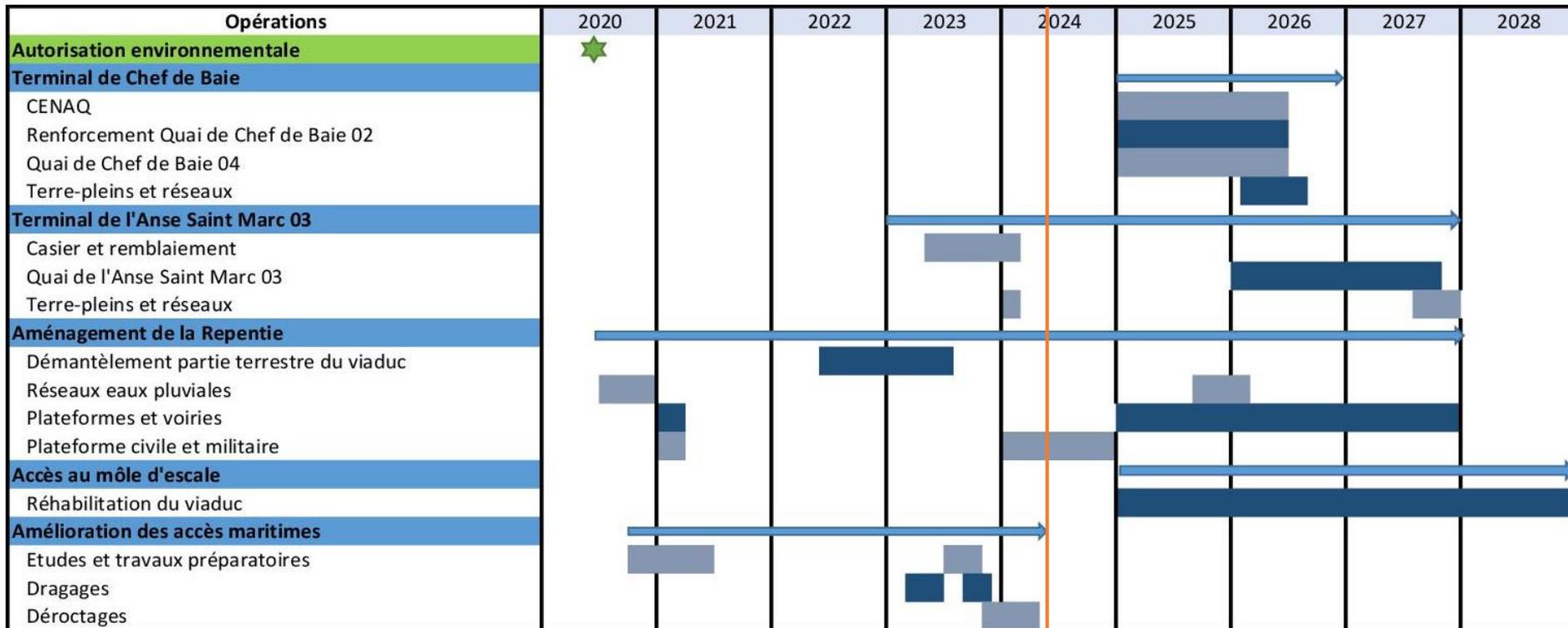
# **Etat d'avancement et calendrier prévisionnel du projet Port Horizon 2025**

## 4 opérations au total sur plusieurs années

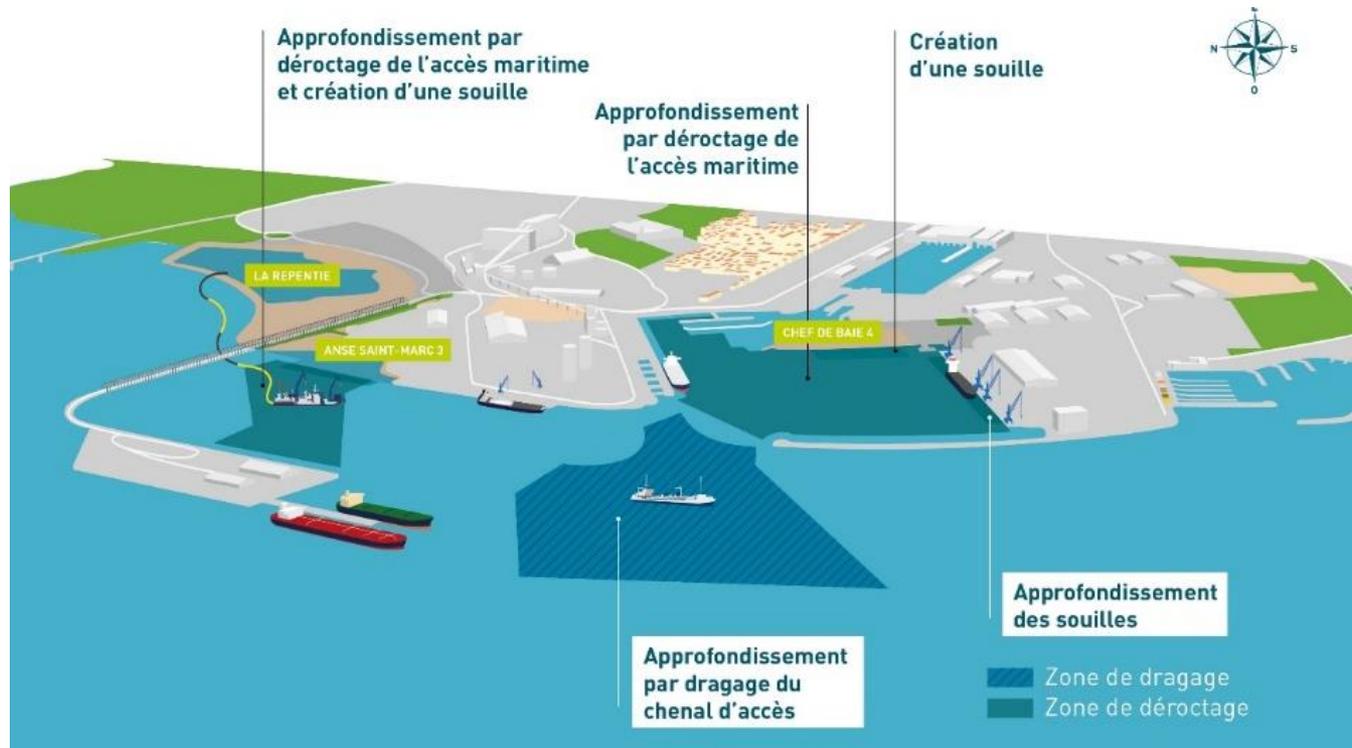


Informations détaillées sur [www.larochelle.port.fr](http://www.larochelle.port.fr)

## Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux



# Etat d'avancement : Approfondissement des accès nautiques



- Dragage préliminaire par la drague Cap d'Aunis
- Dragage final par une drague aspiratrice en marche
- Déroctage avec une drague désagrégatrice en marche
- Refoulement hydraulique des matériaux dans le casier de la Repentie
- Dans les zones exigües, déroctage avec une pelle sur ponton chargeant les matériaux sur un chaland

## Groupement en charge des travaux



- Dragage et déroctage
- Remblaiement hydraulique



- Suivi environnemental

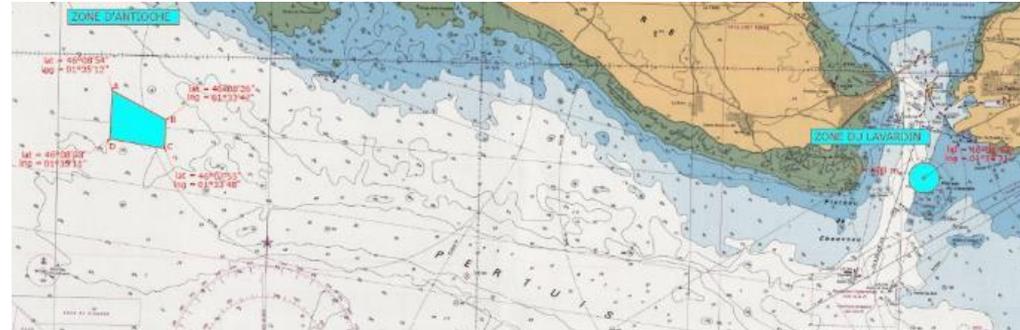
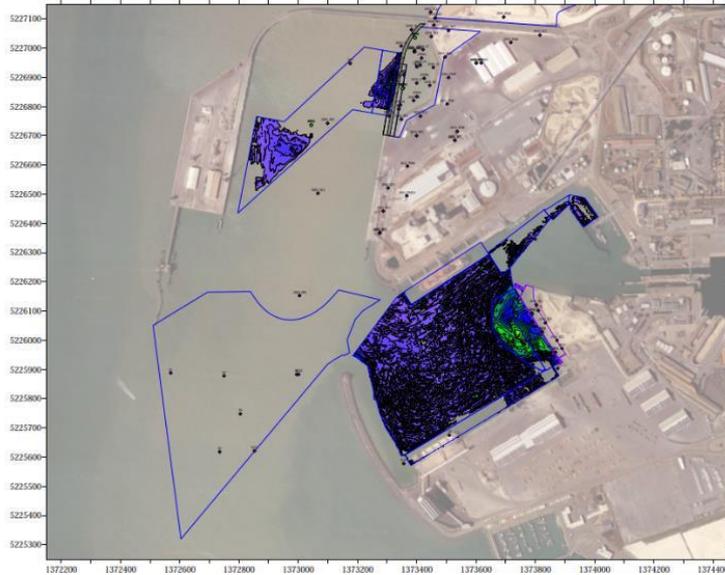


- Gestion des eaux pluviales
- Préparation des digues du bassin de décantation

L'arrêté préfectoral n°20EB0563 autorisant les travaux du projet Port Horizon 2025, modifié par l'arrêté complémentaire n°24-EB-059 du 15 février 2024:

*Le volume total de matériaux dragués et déroctés reste équivalent, seule la répartition change.*

- Article 4.4 - Approfondissement des accès nautiques : un approfondissement des accès nautiques est réalisé par dragage de 400 000 m<sup>3</sup> de matériaux, puis déroctage de 850 000 m<sup>3</sup> de matériaux.
  
- Avec la répartition suivantes pour les volumes dragués puis clapés en mer :
  - 160 000 m<sup>3</sup> sur le site du Lavardin,
  - 240 000 m<sup>3</sup> sur le site d'Antioche



### 2 dragues - 400 000 m<sup>3</sup> max

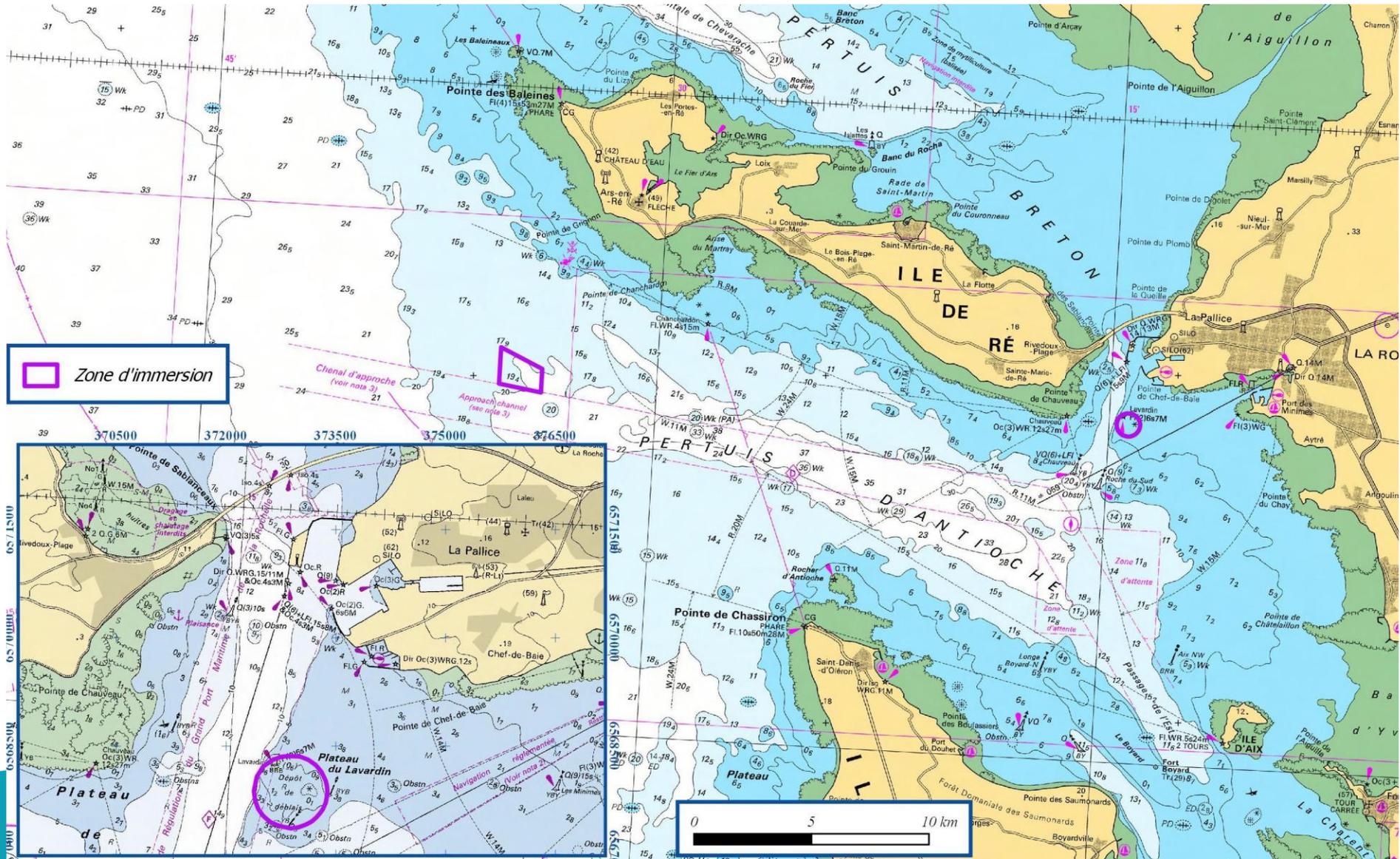
Drague Cap D'Aunis – Mars à octobre 23

- Puits de 1 100 m<sup>3</sup>
- Immersion sur Lavardin => **92 967 m<sup>3</sup>**
- Dragues Mellina et Reynaert – du 09/11/23 au 12/01/24
  - Puits de 3 000 m<sup>3</sup>
  - Immersion sur Lavardin et Antioche => **161 564 m<sup>3</sup>**

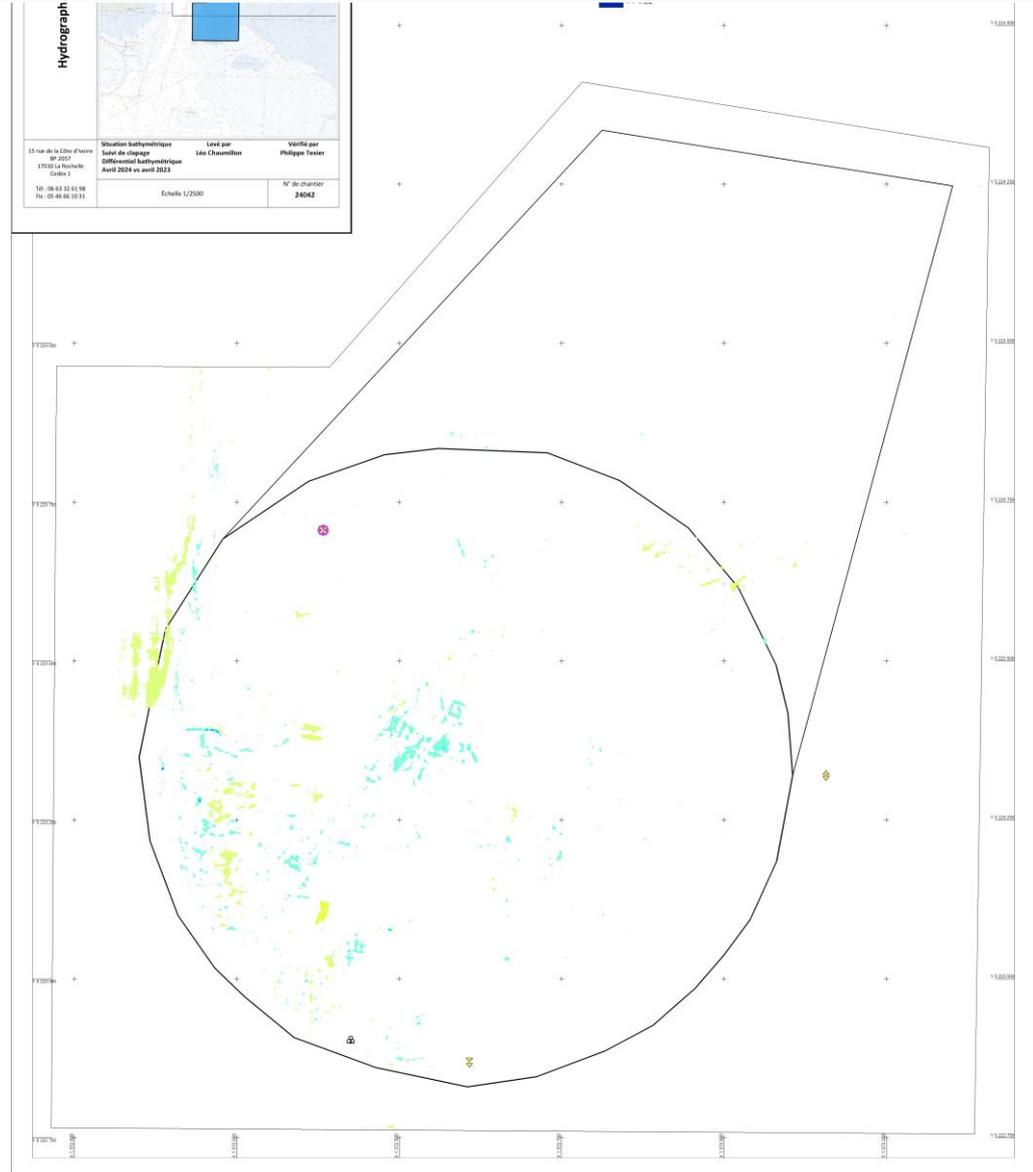
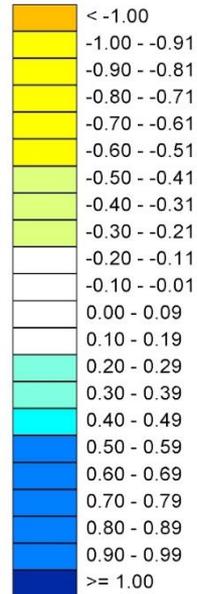
- 95 935 m<sup>3</sup> sur le site d'Antioche
- 65 628 m<sup>3</sup> sur le site du Lavardin



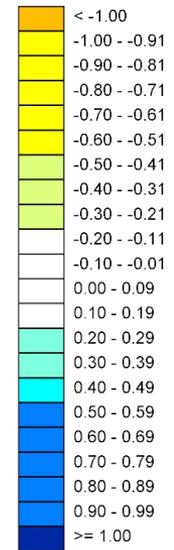
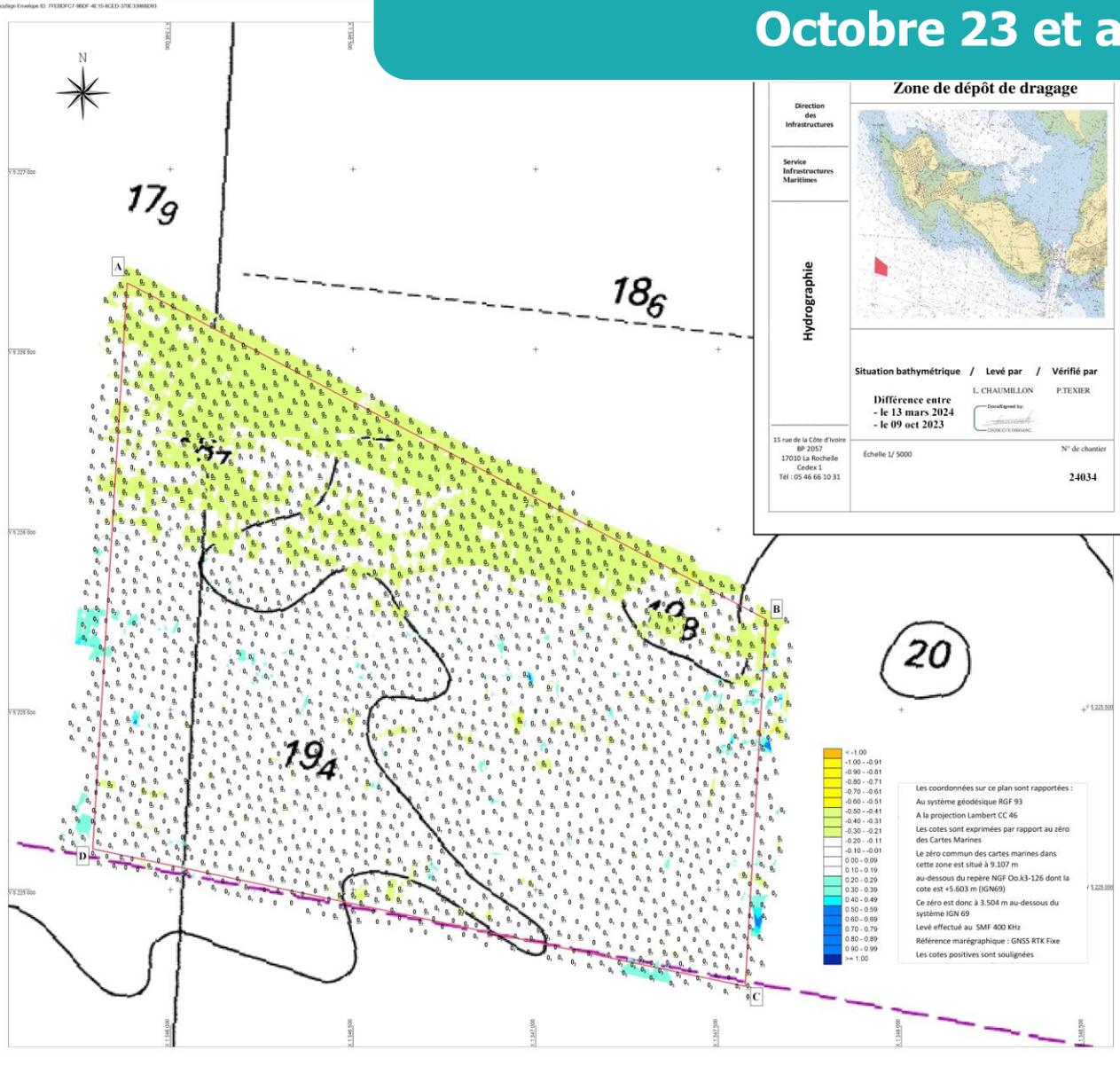
# Zones d'immersion



# Bathymétrie différentielle du Lavardin entre avril 23 et avril 24



# Bathymétrie différentielle du site d'Antioche entre Octobre 23 et avril 24

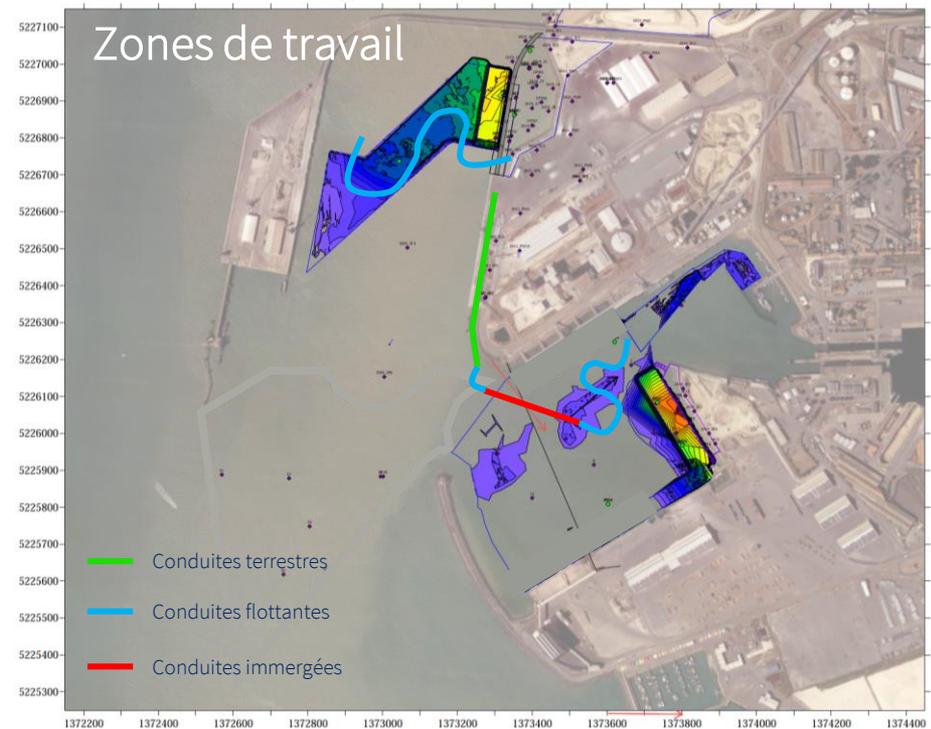


=> 849 000 m<sup>3</sup>

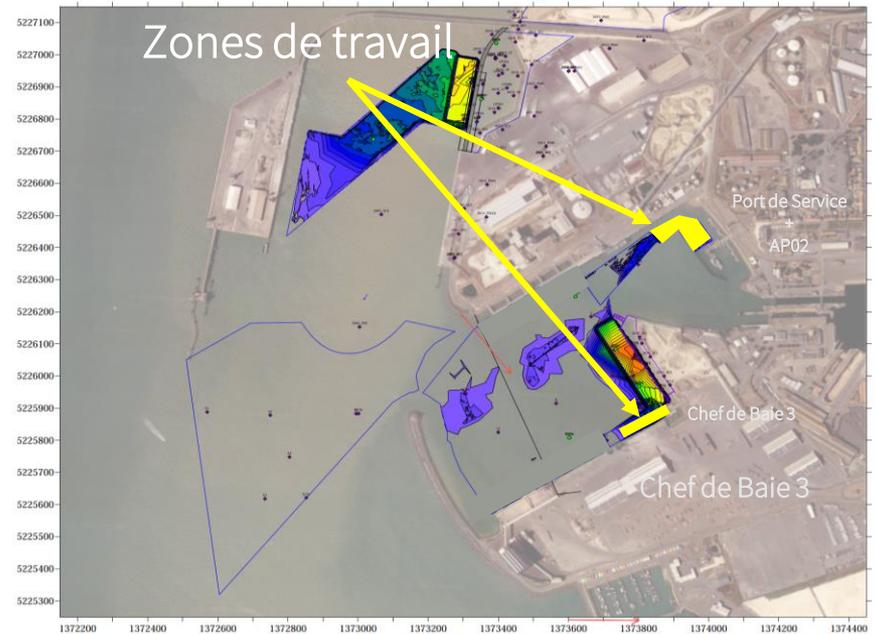
### Déroctage hydraulique et refoulement

Déroctage: 22/12/23 au 08/03/24

Rejet : du 25/12/23 au 12/03/24



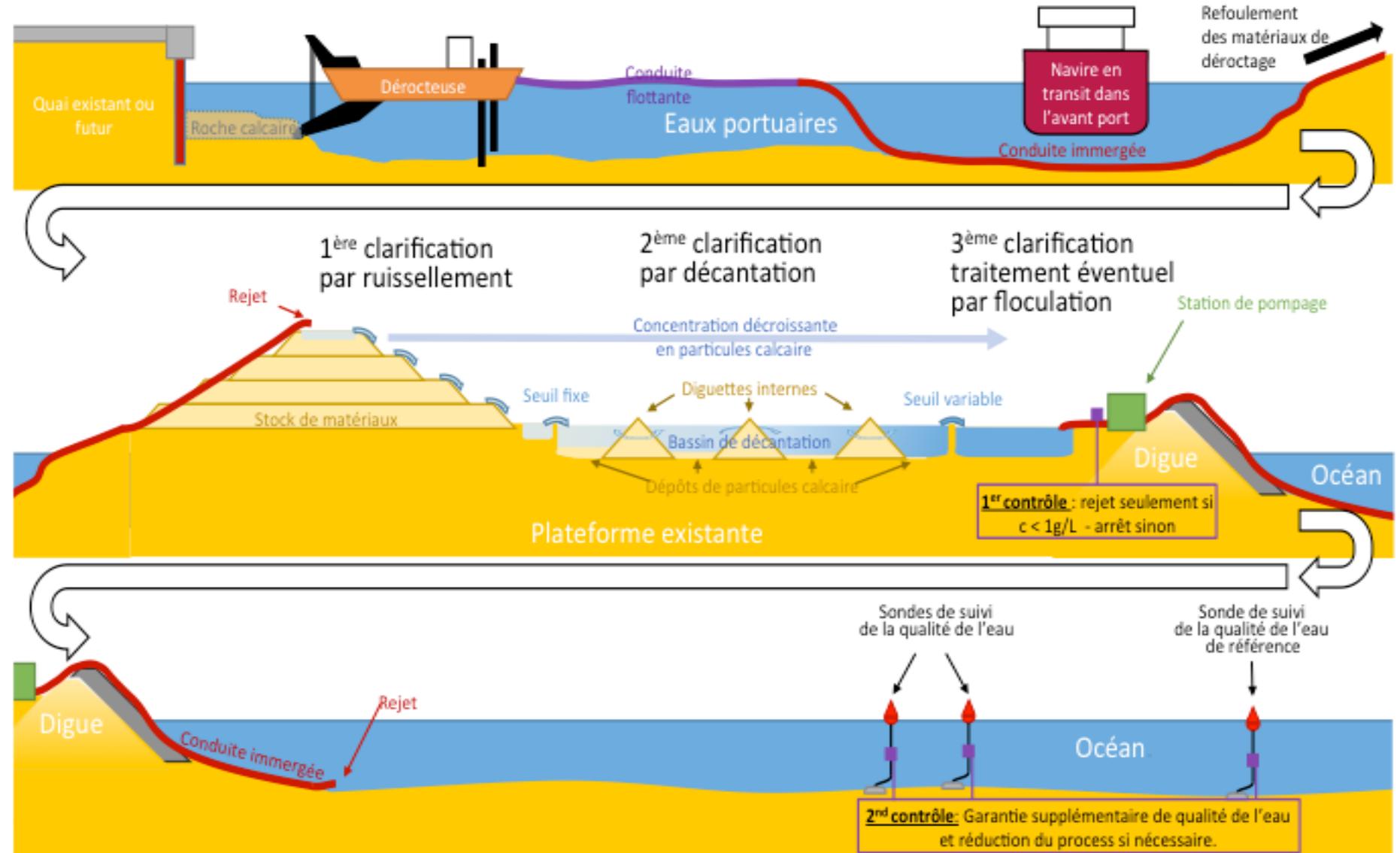
## Déroctage mécanique (dans les zones exigües)



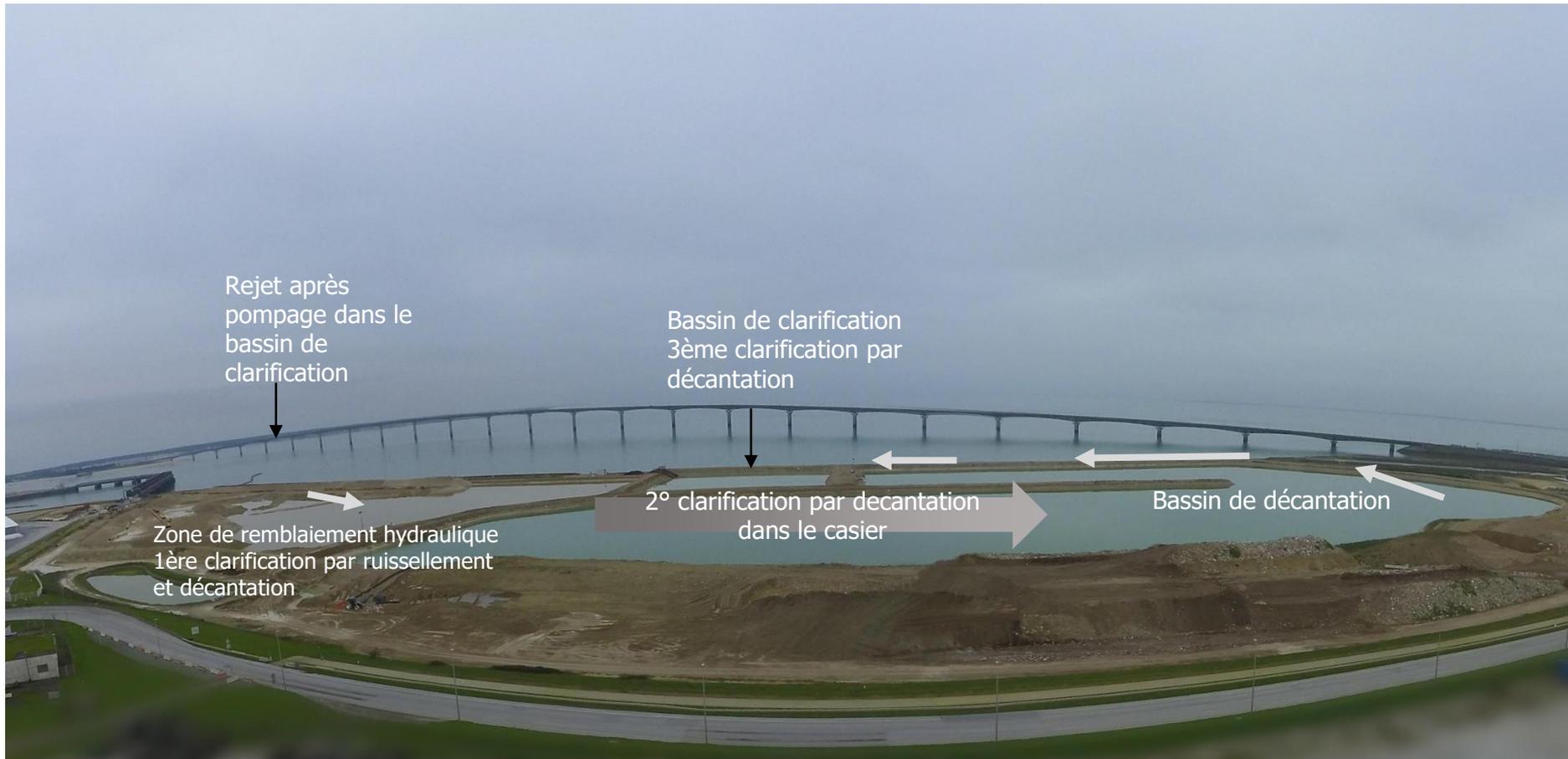
De janvier à avril 24

- Port de service (partie nord)
- Quai Lombard (AP01 & 02)
- Quai de Chef de Baie 3

# Déroctage : maîtrise des rejets en mer



## Déroctage : Circuit de décantation de l'eau issue du déroctage



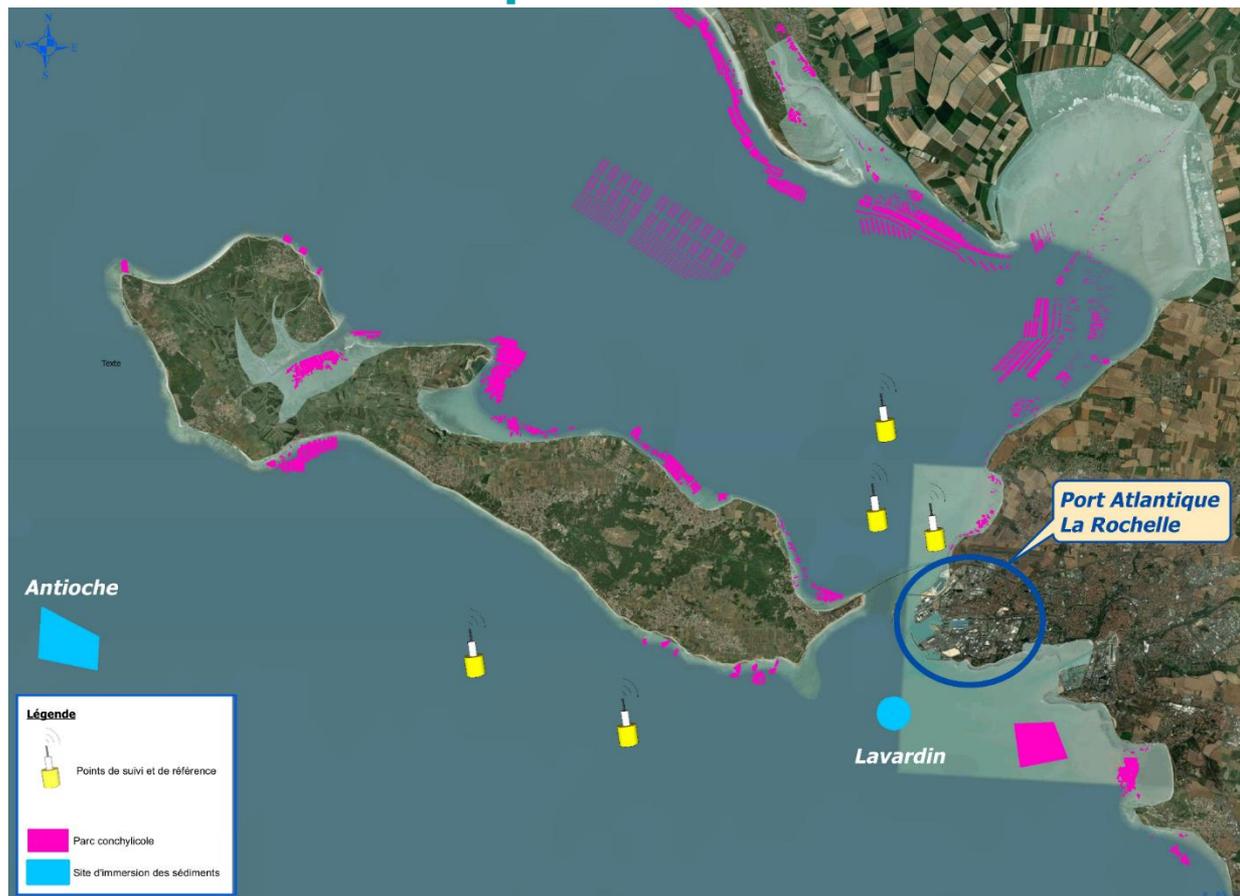
## Qualité de l'eau : Contrôle en amont du rejet



- Suivi continu du débit et du respect de la prescription
- Sonde de turbidité dans le casier de clarification des eaux avant leur rejet. (seuil à 1g/L)
- Mesures prises toutes les 5 min, mise à jour sur la plateforme toutes les 15 min.
- Analyse et adaptation du rejet en cas d'alerte

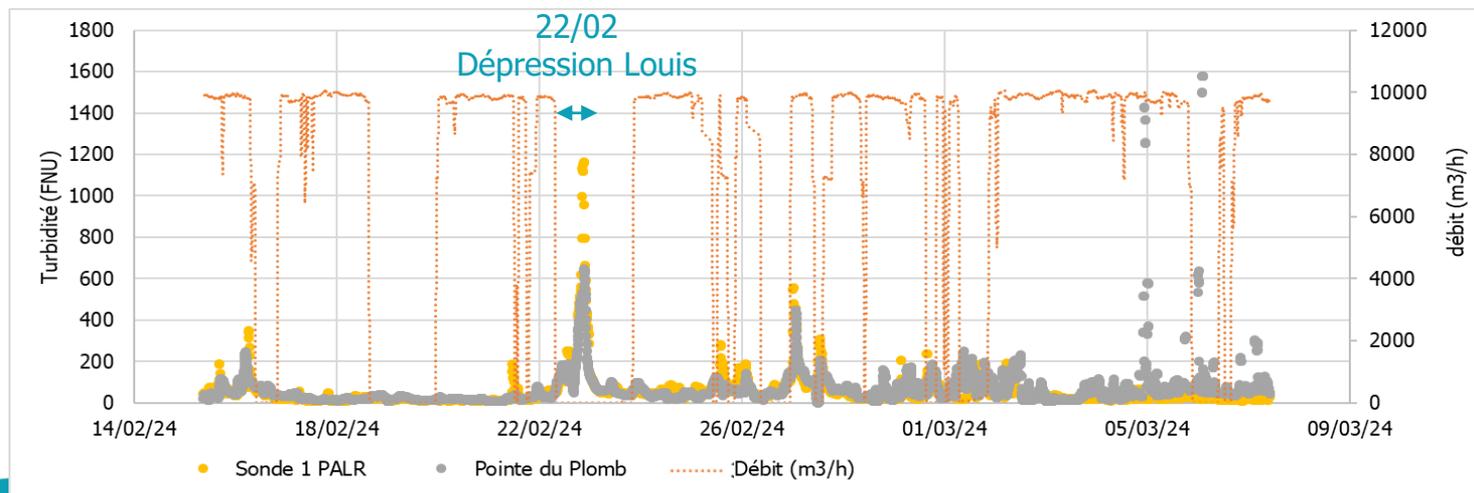
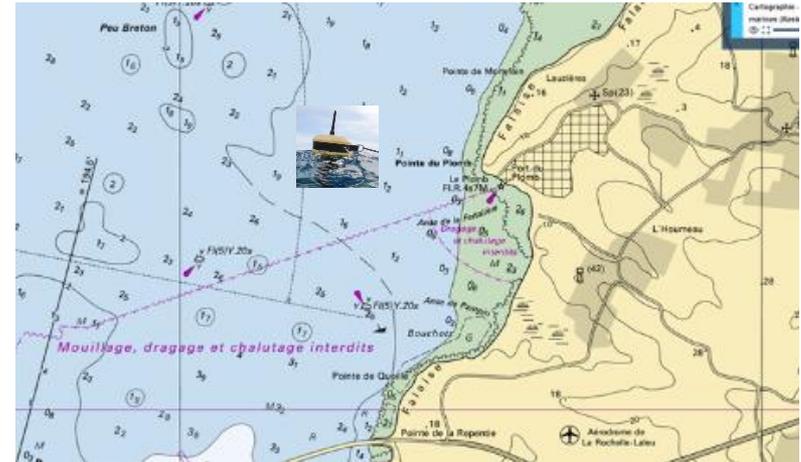
# Suivi de la qualité de l'eau en aval du rejet

## Suivi PALR dans les pertuis



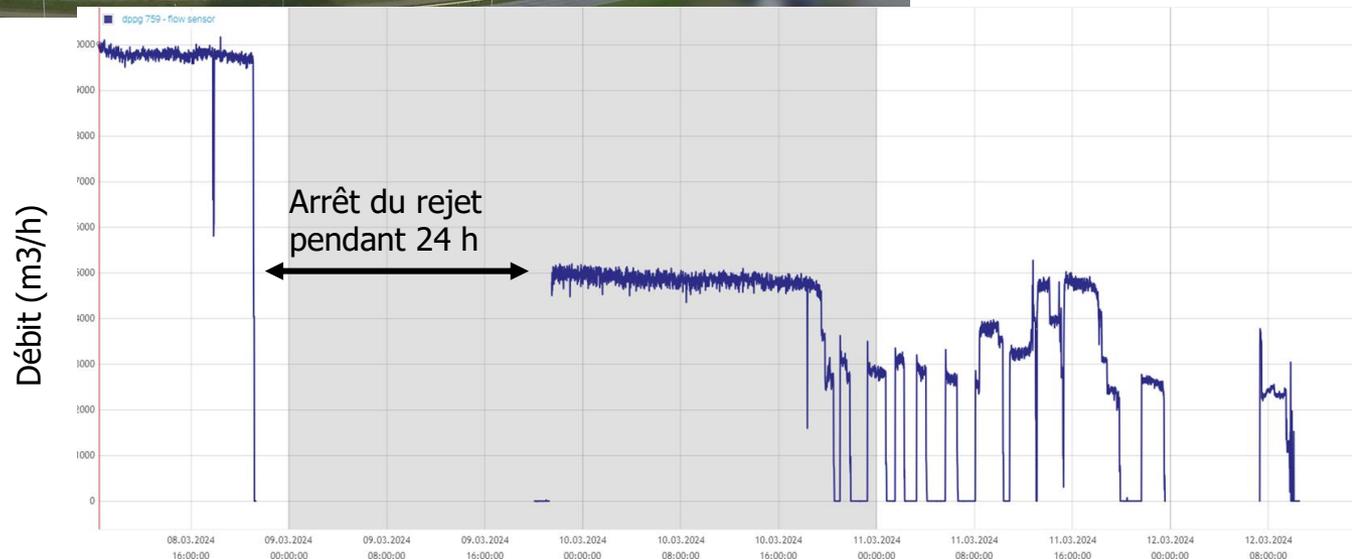
# Suivi de la qualité de l'eau en aval du rejet

En concertation avec la profession conchylicole, mise en place d'une sonde au droit de la pointe du plomb du 15/02/24 au 7/03/24 (contrainte hauteur eau pour pose de la sonde au plus proche de l'activité conchylicole).



# Mesures complémentaires de maîtrise en fin de chantier

- Barrage anti-MES dans le bassin de décantation
- Sondes de suivi supplémentaire au plus proche du point de rejet
- Diminution du débit de rejet de moitié pour la vidange du casier en fin de chantier



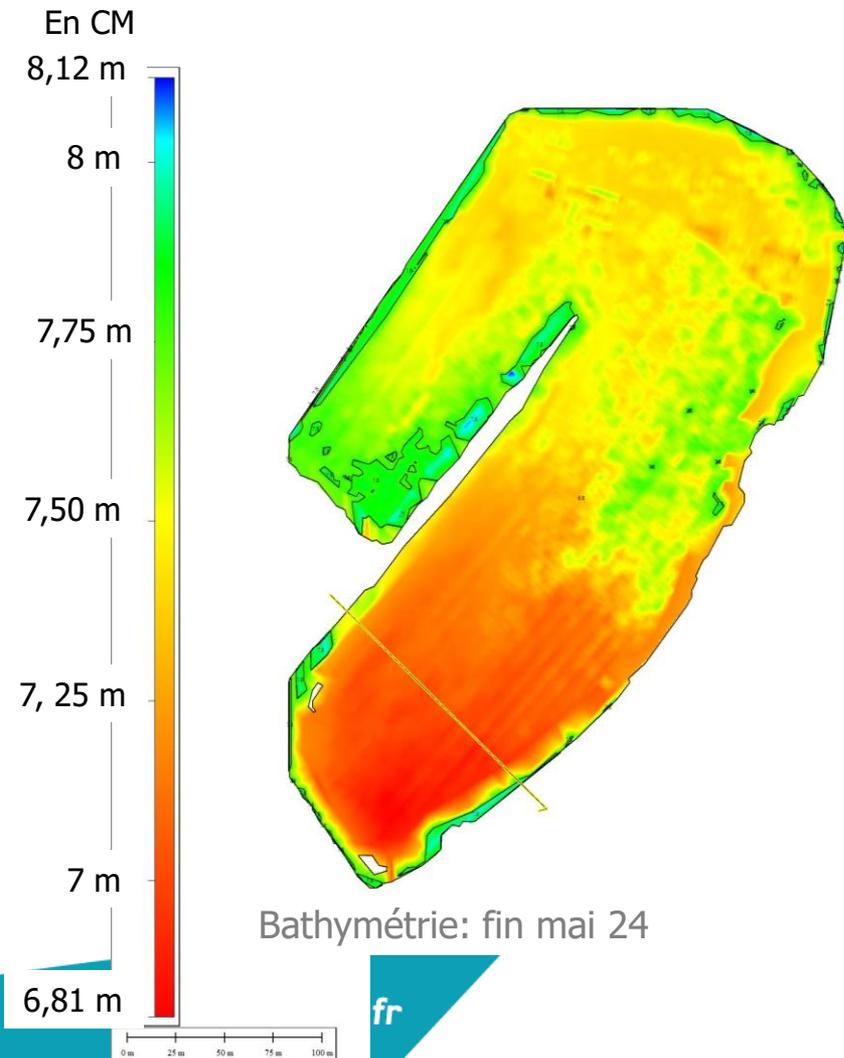
## Déroctage : aléas

- Conditions météo-océaniques instables
  - Influence défavorable sur la productivité du chantier et les volumes à draguer (cf. PAC)
  - Favorable à la dispersion des fines
  
- Découverte de vestiges (blocs dans les souilles et épave)
- Episode UXO: une bombe datant de la seconde guerre mondiale a explosé autour de 7h10 du matin le 29/01 devant la tête de forage.
  - >Le risque UXO était identifié et une campagne de reconnaissance a été réalisée en 2020/2021.
  
- ✓ Conséquences :
  - Arrêt du chantier pendant 1 semaine puis reprise en douceur:
    - > zones dérisquées à l'avancement avec sécurisation pyrotechnique subaquatique et la remise d'un certificat
  - Prolongement de la durée du chantier d'environ 3 semaines / au planning initial.
  - Néanmoins, déroctage hydraulique stoppé le vendredi 8 mars ( avant date limite du 30 avril considéré dans l'arrêté préfectoral).

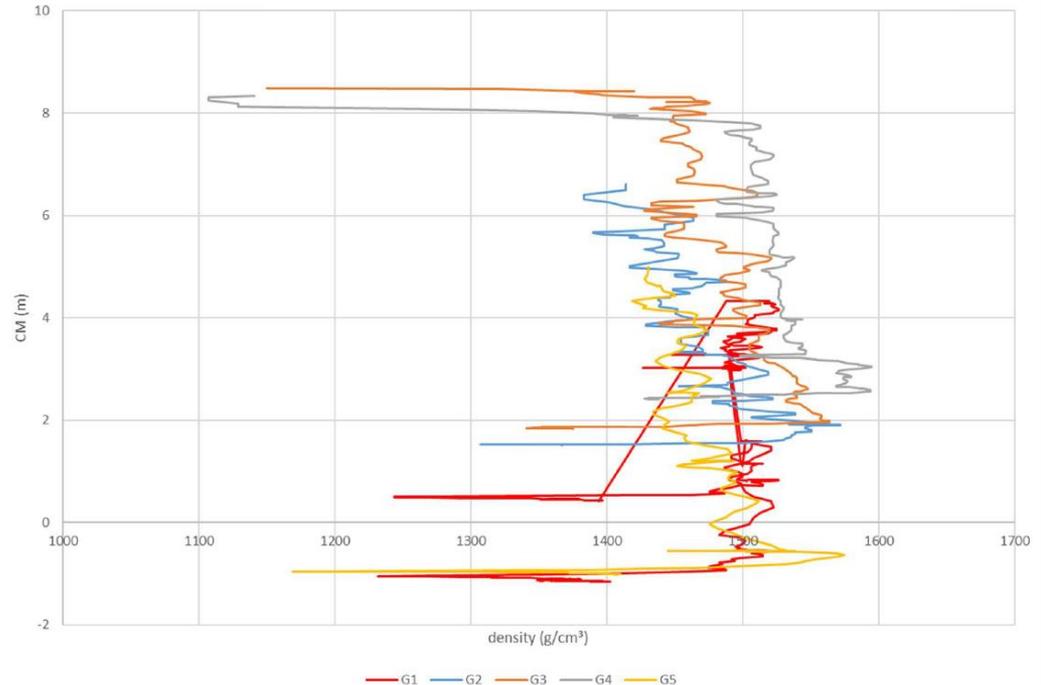
## Casier de la Repentie de la Repentie

- La décantation a bien fonctionné avec un volume de fines accumulé de l'ordre de 400 000 m<sup>3</sup>, d'après la bathymétrie et les mesures densité par RhéoTune

=> Problématique géotechnique à l'étude pour l'aménagement de la zone



Profil de densité (RhéoTune): 19/03/24



**Questions ?**

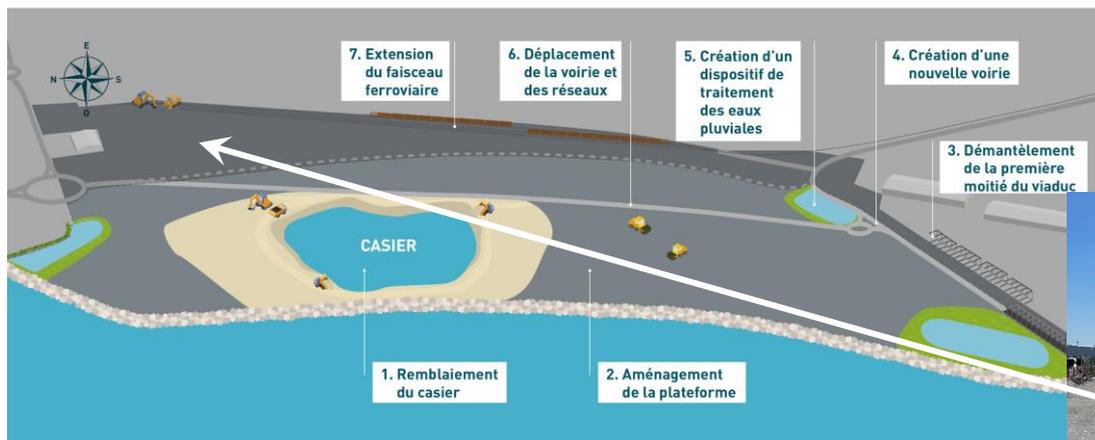
# Etat d'avancement : Construction du futur quai CDBO4

## TERMINAL DE CHEF DE BAIE 4



- Consultation des entreprises en cours
- MR5: Réduction des incidences des lixiviats du massif de déchets de Chef-de-Baie 4 sur le milieu marin
- MR10: Réduction des incidences des anodes galvaniques sur le milieu marin
- MR11: Réduction des incidences du bruit sous-marin sur les mammifères marins, tortues et poissons
- MA8: Accompagnement pour la connaissance du bruit aérien lié aux travaux

## PLATEFORME DE LA REPENTIE



- Travaux en cours
- Réduction des impacts de l'activité portuaire
- Bassin de décantation : valeur ajoutée par rapport au projet initial
- Report modal
- Economie circulaire avec réutilisation des marno-calcaires et produits de démolition des blockhaus et dalle du H15
- Nettoyage et valorisation d'une zone en friche (enlèvement déchets dont UXO, éradication des EEE)

**Questions ?**

## **Bilan du suivi des mesures**

**« Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner »**

## Compensation des incidences sur les oiseaux nicheurs par la restauration écologique de milieux naturels de 10 ha (MC4)

- PALR a souhaité compléter les mesures (MC2 et MC3) avec la mesure MC4, qui a pour ambition de restaurer des milieux naturels sur le littoral de Charente-Maritime.
- Cette mesure cible l'origine du dysfonctionnement écologique plus global observé à l'échelle du littoral atlantique, dont le report d'oiseaux nicheurs sur des sites artificiels est une conséquence.
- Collaboration avec le Conservatoire du Littoral pour la recherche de site.
- Décembre 2023: envoi d'un courrier d'intention indiquant la démarche et le périmètre pressenti propose la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion sur les sites considérés.
- Fin décembre 2023: Accord de la DREAL
- Mars 2024: début des inventaires (pendant 1 an)



# Questions ?

# Questions et points divers

## VISITE EN BUS